

Proposition de raccordement d'un immeuble au réseau public de distribution géré par ERDF, consommant en basse tension, sans extension de réseau

Identification : ERDF-FOR-RAC_21E

Version : V.1.0

Nombre de pages : 8

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
V.1.0	15/04/2010	Création du document	néant

• **Documents associés et annexes**

ERDF-FOR-RAC_08E « Demande de raccordement d'un petit immeuble, pour une consommation en BT, au réseau public de distribution géré par ERDF »

ERDF-FOR-RAC_14E « Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution d'ERDF »

ERDF-PRO-RAC_02E « Convention relative à la préparation de la mise en service des raccordements groupés »

ANNEXE 1 : Dossier de demande de raccordement

ANNEXE 2 : Détail de la contribution au coût du raccordement

• **Résumé**

Ce document présente les composantes techniques et financières de la proposition de raccordement au réseau public de distribution géré par ERDF, relative à la desserte de plusieurs utilisateurs de réseau à l'intérieur d'une construction alimentée en basse tension et ne nécessitant pas de travaux d'extension.

La contribution financière intègre la contribution au coût du branchement.

Les termes commençant par une majuscule lors de leur première occurrence dans le présent document, sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence d'ERDF, consultable sur son site internet www.erdfdistribution.fr.

NB concernant la mise en œuvre du formulaire :

Les champs en bleu doivent être confirmés ou supprimés (une option ou variante parmi celles proposées entre les signes « ----- » doit être sélectionnée ; les autres doivent être supprimées).

Un champ en bleu entre [] doit être renseigné.

PROPOSITION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE¹

N°[numéro proposition] DU [date proposition]

VALABLE JUSQU'AU [date validité]

Destinataire de la proposition : [nom destinataire proposition] Demandeur : [nom du demandeur]
au nom et pour le compte du demandeur²

Adresse du destinataire :
[adresse destinataire proposition]
[code postal] [commune]
[pays]

Adresse des travaux de raccordement :
[adresse travaux]
[code postal] [commune]

1 Objet de la proposition de raccordement

Cette proposition de raccordement présente la solution de raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet immobilier conformément à votre demande ;
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de concession ;
- conforme à la documentation technique de référence publiée par ERDF.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et constitue la proposition d'ERDF pour le raccordement de votre projet immobilier au Réseau Public de Distribution. Elle est élaborée en fonction :

- de votre demande de raccordement, qualifiée par ERDF après échanges éventuels,
- du Réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution,

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement électrique de votre projet immobilier, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

2 Caractéristiques du projet

La demande de raccordement au Réseau Public de Distribution de votre projet immobilier situé à l'adresse ci-dessus a été reçue le [jj/mm/aaaa]. Votre dossier avec tous les éléments permettant l'élaboration de la présente proposition de raccordement a été déclaré complet le [jj/mm/aaaa].

À cet effet, vous avez transmis à ERDF, par l'intermédiaire de votre demande de raccordement, les caractéristiques techniques de votre projet permettant l'étude du raccordement. Ces caractéristiques, ainsi que les plans de situation et de masse, avec la position du coffret coupe-circuit principal collectif (CCPC) et les canalisations électriques projetées à l'intérieur du bâtiment, figurent en annexe 1 de la présente proposition de raccordement.

Le raccordement de votre projet immobilier est dimensionné, conformément à votre demande, pour la Puissance globale de Raccordement de [Puissance globale de Raccordement] kVA.

Votre raccordement est constitué d'un branchement collectif sans extension³ de réseau raccordé au réseau BT existant. Il est composé : « menu déroulant tableau ci-dessous (seuls les éléments cochés apparaissent) »

¹ pour une installation de consommation d'électricité

² partie soulignée à insérer uniquement si le destinataire est le mandataire

³ Au sens du décret n°2007-1280 du 28 août 2007

Proposition de raccordement d'un immeuble au réseau public de distribution géré par ERDF, consommant en basse tension, sans extension de réseau

d'une liaison réseau de [xx] m de section [xx] mm ² entre l'accessoire de raccordement et le coffret coupe-circuit principal collectif (CCPC)
d'une liaison de [xx] m de section [xx] mm ² entre le CCPC et le 1 ^{er} distributeur
d'une canalisation collective 200 A pour [xx] niveaux
de [xx] dérivations individuelles pour [xx] Points De Livraison clients
de [xx] dérivations individuelles pour [xx] Points de Livraison des services généraux
texte libre

Le point de livraison de chaque Utilisateur de réseau est fixé aux bornes aval de l'appareil général de commande et de protection (AGCP) placé obligatoirement à l'intérieur des locaux de chaque utilisateur.

Les Compteurs sont placés, conformément aux textes et normes en vigueur ([préciser le choix](#)) :

- à l'intérieur des locaux de chaque utilisateur ;
- dans un local comptage ;
- dans la gaine de colonne.

Les travaux nécessaires au raccordement de votre projet immobilier en amont des points de livraison des futurs utilisateurs de réseau, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF. Les travaux en aval des points de livraison sont réalisés par vos soins.

Le matériel utilisé pour le raccordement électrique de votre projet immobilier au Réseau Public de Distribution jusqu'aux points de livraison est fourni par ERDF.

En cas d'encastrement du coffret CCPC dans la façade, la confection de la niche d'encastrement et la mise en œuvre des fourreaux permettant le raccordement des câbles dans le coffret, sont réalisés par vos soins selon les dispositions prescrites dans la norme NF C14-100. La réalisation de cet aménagement est soumise à l'accord préalable d'ERDF.

Les aménagements dans le bâtiment permettant le cheminement des ouvrages de raccordement jusqu'aux points de livraison (fourreaux encastrés, gaines de colonne, goulottes, gaine technique logement...), sont réalisés par vos soins selon les dispositions prescrites dans la norme NF C14-100.

3 Contribution au coût du raccordement

3.1 Modalités générales

Le montant de votre contribution est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies dans votre demande de raccordement, notamment le nombre de points de livraison à raccorder et les Puissances de Raccordement individuelles et en fonction des travaux effectivement réalisés par ERDF.

Il est établi à partir des coûts unitaires d'ouvrage sur la base du barème.

3.2 Montant de votre contribution au coût du raccordement

Le montant à payer s'élève à [\[Montant TTC à régler\]](#) € TTC.

Le détail de ce montant figure en annexe 2.

3.3 Montant de l'acompte

[Variante 1 \(demandeur autre que collectivité locale\)](#)

Le règlement d'un acompte de [\[pourcentage acompte\]](#) % du montant TTC de votre contribution vous est demandé lors de l'acceptation de la présente proposition, soit [\[Montant acompte TTC\]](#) € TTC.

[Variante 2 \(demandeur collectivité locale\)](#)

Sans objet.

[Fin des variantes](#)

Proposition de raccordement d'un immeuble au réseau public de distribution géré par ERDF, consommant en basse tension, sans extension de réseau

3.4 Clause de révision de prix

Le montant de la contribution au coût du raccordement est établi aux conditions économiques et fiscales du [DATE DU JOUR]. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par le demandeur est achevé au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, le montant de la contribution au coût du raccordement, sous déduction de l'éventuel acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition, est révisé suivant l'évolution des prix contenus dans le barème de raccordement.

4 Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux sont les suivantes :

- Réception par ERDF de votre accord, matérialisé par un exemplaire original, daté et signé, de la présente proposition de raccordement, sans modification ni réserve ;
- accompagné du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure ci-dessus) ou de l'ordre de service ;
- Obtention par ERDF des autorisations administratives et des éventuelles autorisations en domaine privé nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé...),
- Accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux de raccordement.
- Réalisation des travaux qui vous incombent et réception par ERDF : « [menu déroulant tableau ci-dessous \(seuls les éléments cochés apparaissent\)](#) »

Confection niche d'encastrement du CCPC
Mise à disposition du local technique
Fourniture et pose des fourreaux
Gaine de colonnes respectant les dimensions définies dans la NF C 14-100
Gaine technique logement (GTL)
Texte libre

5 Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Les travaux de raccordement seront réalisés dans les [délai d'exécution] semaines, à compter de la date de réception de votre accord accompagné du règlement demandé et sous réserve de l'obtention par ERDF des autorisations administratives et les éventuelles autorisations privées nécessaires à la réalisation des travaux.

6 Modalités de règlement

Variante 1 (demandeur autre que collectivité locale)

Le règlement sera effectué par vos soins, par chèque à l'ordre d'ERDF ou par virement, et envoyé à l'adresse suivante :

[\[Entité réception des paiements\]](#)
[\[SITE\]](#) [\[RUE\]](#) [\[LIEU-DIT\]](#)
[\[CP\]](#) [\[COMMUNE\]](#) [\[CEDEX\]](#)

Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par ERDF lui seront dues.

Variante 2 (demandeur collectivité locale)

Le règlement total du raccordement, révisé s'il y a lieu selon les conditions spécifiées à l'article 3.4, est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par ERDF et avant toute mise en service du raccordement.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par ERDF lui seront dues.

[Fin des variantes](#)

Proposition de raccordement d'un immeuble au réseau public de distribution géré par ERDF, consommant en basse tension, sans extension de réseau

7 Préparation de la mise en service

À l'issue de la réalisation des travaux, pour disposer de l'électricité dans votre Installation, les conditions suivantes restent à remplir :

- vous devez adresser l'attestation de conformité délivrée par votre installateur et visée par CONSUEL à l'adresse ci-dessous :
ERDF Accueil Raccordement Électricité
[\[adresse ARÉ\]](#)
[\[CP\] \[COMMUNE\]](#)
- chaque occupant doit demander sa mise en service auprès du fournisseur d'électricité de son choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site www.energie-info.fr ou bien au 08 10 11 22 12.

IMPORTANT : ERDF vous propose la conclusion d'une convention ci-jointe qui permet, sous certaines conditions (voir les détails dans la convention en pièce jointe), à chaque futur occupant, de disposer de l'électricité dès son emménagement.

8 MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE

Cette proposition de raccordement est établie à titre gratuit. En cas de demande de modification, l'établissement d'une nouvelle proposition de raccordement fera l'objet d'une facturation sur la base d'un devis.

9 INFORMATION DU DEMANDEUR

ERDF vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires qu'ERDF applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé.

Le barème de raccordement présente les modalités et les prix pour la facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'ERDF qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Electricité.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse internet www.erdfdistribution.fr. Les documents qu'elles contiennent vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les termes commençant par une majuscule sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

L'Accueil Raccordement Électricité [\[entité\]](#) est à votre disposition pour toute question relative à cette proposition au [\[n° AZUR ARÉ\]](#). À la réception de votre accord, un interlocuteur privilégié sera désigné pour le suivi de votre dossier. Ses coordonnées vous seront transmises par courrier.

Pour toute réclamation relative à votre demande de raccordement, vous pouvez écrire au Responsable de l'Accueil Raccordement Électricité [\[adresse complète ARÉ\]](#).

Proposition de raccordement d'un immeuble au réseau public de distribution géré par ERDF,
consommant en basse tension, sans extension de réseau

10 Accord

Variante 1 (demandeur autre que collectivité locale)

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur cette proposition, accompagné du règlement précisé aux Articles 3.2, 3.3 et 6.

Variante 2 (demandeur collectivité locale)

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition, accompagné de l'ordre de service correspondant.

Fin des variantes

Nom ou société¹ :

À :

le :

Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord ».

PJ : convention de mise en service groupée à nous retourner signée si vous souhaitez sa mise en œuvre.

¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

ANNEXE 1 : Dossier de demande de raccordement

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- formulaire de demande de raccordement
- éventuellement l'autorisation ou le mandat
- plan de situation
- plan de masse : avec indication de la position du coffret coupe-circuit principal collectif (CCPC) et projection des canalisations électriques à l'intérieur du bâtiment.

ANNEXE 2 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant total HT	Montant total HT facturé*	Taux TVA
[Libellé]	[Quantité]	[Unité]	[Mt unitaire HT]	[Mt HT]	[Mt HT avec réfaction]	[Taux TVA]
[Libellé]	[Quantité]	[Unité]	[Mt unitaire HT]	[Mt HT]	[Mt HT avec réfaction]	[Taux TVA]
[Libellé]	[Quantité]	[Unité]	[Mt unitaire HT]	[Mt HT]	[Mt HT avec réfaction]	[Taux TVA]

* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par ERDF, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction est actuellement égale à 40 %.

Tranchée / fourreau en domaine privé réalisés par vos soins (en fonction de votre choix initial) :
[Oui/Non]

Prestations complémentaires

Désignation	Montant total HT facturé	Taux TVA
[Liste prestations complémentaires]	[Mt HT]	[Taux TVA]

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux soumis à [Taux TVA]	[Mt total HT travaux facturé]	[Mt TVA travaux]	[Mt TTC travaux]
Prestations complémentaires soumis à [Taux TVA]	[Mt total HT prestations facturé]	[Mt TVA prestations]	[Mt TTC prestations]
À RÉGLER	<Montant TTC >		